



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dependance

Question écrite n° 9900

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les principes que le CNRPA et la majorite des organisations de retraites souhaiteraient voir presenter dans tout projet ou toute proposition de loi sur la dependance. Ainsi apparait-il necessaire, notamment, de proceder a une simplification des procedures en vigueur dans les services d'aide aux personnes agees. A cet egard, il souhaiterait savoir si ce point ne merite pas d'engager une reflexion sur la question.

Texte de la réponse

Avec l'allongement de la duree de la vie, consequence des progres medicaux, de l'amelioration du niveau de vie et de la protection sociale, le nombre de personnes tres agees s'accroit rapidement et, avec lui, le phenomene de la dependance qui pose des problemes familiaux, financiers et sociaux et qui constitue un enjeu majeur pour notre societe en cette fin de siecle. Le Gouvernement est tres attache a l'amelioration du dispositif actuel de la prise en charge de la dependance et veillera a ce que des reponses durables y soient apportees. Des reflexions sont actuellement menees afin de reformer le systeme de prise en charge de la dependance. Le Gouvernement souhaite, en effet, que les personnes agees puissent disposer d'une palette de services de nature a repondre a leurs besoins tant a domicile qu'en etablissement, leur permettant d'effectuer un veritable choix entre le soutien a domicile et le placement en etablissement. Le projet a l'etude devrait ameliorer la coordination des intervenants aupres des personnes agees dependantes avec, en particulier, la creation de services polyvalents d'aide a domicile par convention entre les collectivites territoriales, les organismes d'assurance maladie et les organismes de retraite ou mutualistes. A partir de l'ensemble des reflexions et propositions qui ont ete faites sur le sujet, les services du ministere s'emploient a l'elaboration de solutions concretes qui permettront au Gouvernement de presenter les options retenues.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9900

Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 1994, page 84

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 746